



Appartement insalubre pendant grossesse doit-on payer le préavis?

Par **camille21**, le **30/12/2012** à **23:47**

Bonjour,

Je suis en colocation avec ma sœur aînée. Depuis plus de deux mois, des moisissures sont apparus au plafond avec de nombreux champignons. L'agence à mis 3 semaines à appeler un expert pour faire le constat des lieux. Depuis nous voyons défilé beaucoup d'experts (maçon, peintre, quelqu'un pour tester l'humidité de l'appartement et j'en passe.) La seule solution serait d'installer une VMC mais cela pourrait prendre 8mois(si jamais ils acceptent de faire les travaux et c'est peu probable...)

Le problème, notre santé se dégrade et ma sœur est tombée enceinte et cela peu nuire à sa grossesse, déjà compliquée.

L'agence à conserver les constats exécuté par les professionnels et ne veulent pas nous en donner une copie.

Comment doit-on procéder pour les récupérer??

Doit-on payer nos 3 mois de préavis?

Vers qui devons nous faire appel pour ce genre de situation?

Toute vos réponses (même celles aux questions que je n'ai pas posée) sont les bienvenues, nous aimerions au plus vite quitter cet appartement surtout pour la grossesse de ma soeur. Je vous remercie tous par avance...

Camille

Par **aliren27**, le **31/12/2012** à **06:03**

bonjour,

si vous avez donné votre préavis de 3 mois en LRAR, vous pouvez partir a tout moment durant cette période, mais vous restez redevable du loyer et des charges durant tout le préavis sauf si relocation entre temps.

Dans votre cas, tant que l'appartement n'est pas déclaré officiellement insalubre par la commission d'hygiène, vous etes dans l'obligation de respecter vos engagements.

Vous pouvez faire un courrier AR a votre propriétaire en le mettant en demeure de réaliser les travaux sous 10 jours, faute de quoi vous saisirez le tribunal pour bloquer les loyers sur un compte de dépôt et consignation.

Cependant, le temps de saisir le tribunal, que cela passe devant le juge..... Vous risquez d'etre partie avant.

Cordialement

Par **camille21**, le **19/01/2013** à **22:33**

Merci beaucoup pour vos informations. Nous avons effectivement envoyé une mise en demeure au propriétaire. Ne souhaitant pas réaliser les travaux, notre agence nous a réduit le préavis à un mois, après avoir constaté par eux même l'insalubrité de l'appartement. Tout est bien qui fini bien puisque nous emménageons dans la semaine dans un appartement sein.

Merci de votre réponse.